

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Etaient présents : Pascale ALBERT, Hélène COUTHON, Bruno DUTERTRE, Armel GOURVIL, Yannick GUIZIOU, Maurice JOLY, Jean-Claude KERJEAN, Claudie KERROS, Gilles LASTENNET, Géraldine LE COCQUEN, Jean-Jacques LOUARN, Marie-Aude RIOT, Gérald TASSET, Jean-Yves TREBAOL (arrivé à 19 H 00) ;

Absente et représentée : Marie-Renée EUGENIE (pouvoir à Marie-Aude RIOT) ;

Absent excusé : Bernard GELEBART,

Absents : Vanessa DONVAL, Gérard FLOURY, Gabrielle HEMERY, Anne LE HIR, Yves MORVAN, Jean-Yves TREBAOL (arrivé à 19 H 00) ;

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-René BOHIC, Trésorier Municipal, François LEROY, Directeur Général des Services ;

A été élu Secrétaire de séance : Gilles LASTENNET.

La séance est ouverte à 18 h 20.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020 à l'approbation du conseil Municipal. Celui-ci n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour proprement dit est alors abordé.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 (Budget principal) (Délibération 2020/08)

Rapporteur : Armel GOURVIL

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, et notamment l'article L2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Trésorier de Brest municipal sollicite du Conseil Municipal l'approbation de son compte de gestion 2019 pour le budget principal.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur. Le Receveur Municipal a bien repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Brest municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

2. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Délibération 2020/09)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Il est donné lecture du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BALANCE GENERALE

	Dépenses réalisations + résultat reporté	Recettes réalisations + résultat reporté	Résultat		Restes à réaliser		Résultat	
			Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes		
SECTION D'INVESTISSEMENT	725 648,62 €	637 251,03 €		88 397,59 €	76 078,00 €	88 675,00 €	75 800,59 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 561 655,41 €	3 073 903,74 €		512 248,33 €			512 248,33 €	
Résultat global de clôture								436 447,74 €

La balance générale fait apparaître un résultat global excédentaire de 436 447,74 €. Ce résultat intègre le résultat de fonctionnement reporté (sans l'excédent reporté : 336 447,74 €).

Monsieur le Maire, sorti de la salle, Monsieur Jean-Claude KERJEAN, 1^{er} adjoint, prend la présidence de l'Assemblée pour ce vote.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer pour approuver le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2019, tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (Délibération 2020/10)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal.

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal sont les suivants :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice : excédent : 412 248,33 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 100 000,00 € (ligne 002 du C.A.)
- Résultat de clôture 2019 à affecter : excédent : **512 248,33 €**

→ Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice (déficit) :	- 149 336,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) : (ligne 001 du CA)	+ 60 938,41 €
Résultat comptable cumulé (déficit) :	- 88 397,59 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :	76 078,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	88 675,00 €
Solde des restes à réaliser :	+ 12 597,00 €
Déficit de financement :	- 75 800,59 €

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Au compte administratif 2019, la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 88 397,59 € et de 800,59 € avec les restes à réaliser.

Il convient d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement, à hauteur de 800,59 €.

75

Pour mémoire - Virement prévisionnel (BP 2019 + DM) : 415 670,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 75 800,59 €
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 336 447,74 €
- TOTAL au 1068 : 412 248,33 €
- Report en fonctionnement (002) : 100 000,00 €

Le déficit d'investissement de 88 397,59 € constaté au CA 2019 fera l'objet d'un report en dépenses d'investissement au BP 2020, à la ligne 001.

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (Délibération 2020/11)

Rapporteur : Arnel GOURVIL

Il est donné lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2020.

Le budget principal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 206 960,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 032 053,33 € en section d'investissement, se décline comme suit :

1. Section de fonctionnement : 3 206 960,00 €

Dépenses :

- Chap.011 - Charges à caractère général : 551 530,00 €
- Chap. 012 - Charges de personnel : 1 525 000,00 €
- Chap. 014 - Atténuation de recettes : 357 000,00 €
- Chap. 65 - Autres charges de gestion courante : 281 800,00 €
- Chap. 66 - Charges financières : 47 000,00 €
- Chap. 67 - Charges exceptionnelles : 1 500,00 €
- Chap.023 - Virement à la section d'investissement : 408 130,00 €
- Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 35 000,00 €

Recettes :

- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 100 000,00 €
- Chap. 013 - Atténuation de charges : 55 000,00 €
- Chap. 70 - Produits des services du domaine : 386 460,00 €
- Chap. 73 - Impôts et taxes : 2 051 500,00 €
- Chap. 74 - Dotations - subventions : 580 000,00 €
- Chap. 75 - Autres produits de gestion courante : 33 000,00 €
- Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 000,00 €

2. Section d'investissement : 1 032 053,33 €

Dépenses :

- Ligne 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : 88 397,59 €
- Dépenses d'équipement : 787 655,74 € (dont 76 078,00 € de restes à réaliser)
- Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées : 155 000,00 €
- Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 1 000,00 €

Recettes :

- Ligne 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : 0 €
- Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 500 248,33 € (*dont excédent de fonctionnement capitalisé : 412 248,33 €*)
- Chap. 13 – Subventions d'investissement : 88 675,00 € (dont 88 675 € de restes à réaliser)
- Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées : 0 €
- Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement : 408 130,00 €
- Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 35 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

5. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020 (Délibération 2020/12)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Après avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité », il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2020.

Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2020 sont donc identiques à ceux de 2019 et s'établissent comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Evolution
Taxe sur le foncier bâti	23.62 %	23.62 %	0%
Taxe sur le foncier non bâti	50.34 %	50.34 %	0%

Pour 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 (article 16 H 2. de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020).

Le taux de taxe d'habitation est donc maintenu à 25.59% en 2020.

Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

6. SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020 (Délibération 2020/13)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des subventions à verser aux associations au titre de l'exercice 2020 suivant le tableau joint à la présente délibération.

Avis de la commission « Sports – Vie associative - Communication » : Favorable à l'unanimité

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

7. SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE BREST METROPOLE AU TITRE DE 2020 (Délibération 2020/14)

Rapporteur : Armel GOURVIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales (COS) de Brest métropole d'un montant de 3 913,65 €. La répartition de cette subvention entre collectivités adhérentes et établissement rattachés s'effectue au prorata des masses salariales constatées aux comptes administratifs 2018 (compte 64).

L'objet de cette subvention est de permettre au COS d'assurer des actions sociales et culturelles au bénéfice des agents de la collectivité.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

8. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE MEGALIS BRETAGNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHE DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES (Délibération 2020/15)

Rapporteur : Armel GOURVIL

En sa qualité de commune de Brest métropole, EPCI membre statutaire du Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, la Ville de Bohars peut bénéficier du bouquet de services numériques fourni par le Syndicat à Brest métropole pour la période 2020-2024.

En effet, comme pour la période précédente, l'accès à cette offre de services est mutualisé au niveau de l'EPCI de rattachement, qui en supporte la contribution financière, pour les usages de celui-ci et ceux de ses communes.

Le bouquet comprend les services suivants :

- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- un service de télétransmission des pièces au comptable
- un service d'échanges sécurisés de fichiers pour un volume de stockage de 5 Go
- un parapheur électronique
- une solution de convocation électronique des élus
- un espace de gestion documentaire
- un service régional d'archivage électronique à valeur probatoire
- un service de facture électronique
- un portail de publication et de valorisation des données publiques

Parmi ceux-ci, les nouveaux services qui seront déployés progressivement à partir de 2020 sont :

- salle des marchés : un module d'exécution administratif des contrats
- les échanges sécurisés de fichiers
- la convocation électronique des élus
- la Gestion Électronique de Documents (GED)
- portail de publication et de valorisation des données publiques

La Ville de Bohars est déjà utilisatrice de plusieurs services du bouquet.

Il revient à Brest métropole d'approuver et signer la convention d'accès aux services numériques de Mégalis Bretagne pour la période 2020-2024.

Pour pouvoir utiliser les services numériques proposés dans le bouquet, la Ville de Bohars doit approuver et signer la charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne jointe en annexe à la présente délibération. La durée de cette charte est identique à celle de la convention signée par Brest métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'approuver la charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

9. DENOMINATION DE VOIE (Délibération 2020/16)

Rapporteur : Gilles LASTENNET

La voie comprise entre la rue de Kermaria et la rue de Bohars Ar C'Hoat nécessite d'être dénommée pour être identifiées par les services de secours et pour permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.

Il est proposé au conseil Municipal la dénomination suivante:

- **Rue de Kernévez** : à partir de la rue de Bohars Ar C'Hoat jusqu'au n°1 de la rue de Kermaria (parcelle cadastrée AB 157).

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information concernant la lutte contre les frelons asiatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 42
